



## Urgent je n ai pas envie de me faire avoir!!!!

Par **isavdk**, le **22/11/2010** à **10:25**

Bonjour,

Mon propriétaire ne veut pas faire les travaux et a demandé a l'agence de nous trouver une autre location, car selon lui le montant des travaux est trop onéreux pour lui.

L'agence nous fait visiter une autre maison et elle nous plaît mais est un peu plus cher, donc je demande que l'on ait pas les frais d'agence à payer car le propriétaire casse le bail et que si l'on s'en va ça l'arrangera plus lui que nous, sauf que maintenant l'adil nous dit qu'on a pas le droit de partir sans préavis et qu'il faudrait que le propriétaire fasse une LRAR car sinon on serait redevable de 3 mois de loyer à cette personne.

Donc que pensez vous car la maison que je loue actuellement a été vue par l'agence qui a vu la moisissure et a été choquée en voyant autant de moisissure, c'est même pour cela qu'elle veut que l'on s'en aille car elle veut rompre le contrat qui la lie à cette maison.

Cordialement,

Par **isavdk**, le **23/11/2010** à **12:54**

je m'excuse d'être aussi insistante, mais je n'ai pas beaucoup de temps pour répondre à l'agence c'est une question de jour.

Cordialement,

Par **mimi493**, le **23/11/2010** à **14:37**

Le bailleur n'a pas le droit de casser le bail. Vous pouvez le contraindre à faire les travaux.  
Donc s'il veut un arrangement, c'est à vous de poser les conditions

- 1) même loyer
- 2) aucun frais d'agence
- 3) payer vos frais de déménagement
- 4) vous rendre dès maintenant le dépôt de garantie afin de payer le nouveau
- 4) faire un acte écrit par le bailleur où il reconnaît l'état de la maison louée, qu'il reconnaît donc que vous n'avez fait aucune dégradation, qu'il vous dispense de tout préavis, que le bail est cassé d'un commun accord, qu'il vous reloger, aux mêmes conditions de loyer sans pouvoir augmenter le loyer ultérieurement au titre que le relogement est mieux, et qu'il vous verse la somme de .... au titre d'indemnisation pour le déménagement.